





Les Exigences BEST

Les Exigences du Groupe EDF pour le
Management de la Santé Sécurité

SOMMAIRE

1	Leadership en Santé Sécurité	07
2	Gestion des Événements	09
3	Gestion des Prestataires et Fournisseurs	11
4	Évaluation et Gestion des Risques	13
5	Pilotage et Évaluation de la Performance	15
6	Formation et Compétences	17
7	Sécurité des Installations	19
8	Gestion du Changement	21

Les Exigences BEST
(Building Excellence in
Safety Together) sont les
Exigences du Groupe EDF
pour le Management de
la Santé Sécurité. Elles
précisent ce que nous
avons tous besoin de
mettre en œuvre pour
**devenir une référence
dans le domaine de
la Santé Sécurité.**





LEADERSHIP
EN SANTÉ
SÉCURITÉ

Les Exigences BEST du Groupe EDF



**TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR PROGESSER EN SANTÉ
SÉCURITÉ ET DÉVELOPPER DANS LE GROUPE EDF UNE
CULTURE BIENVEILLANTE DE VIGILANCE PARTAGÉE**





LES EXIGENCES BEST S'APPLIQUENT À TOUS :

- Cadrage de haut niveau (à travers 8 éléments clés retenus par la Communauté et le Comité Stratégique Santé Sécurité du Groupe) définissant les Exigences du Groupe EDF pour l'excellence dans le management de la Santé Sécurité
- Conçues pour améliorer la qualité globale du management de la Santé Sécurité au sein du Groupe EDF
- Chaque entité du Groupe EDF doit s'assurer que ses dispositions (y compris les activités de ses prestataires et fournisseurs) sont conformes aux Exigences BEST, et intégrer dans ses plans d'amélioration les actions nécessaires pour atteindre ce niveau d'excellence en Santé Sécurité



Pourquoi avons-nous besoin de compléter notre programme Santé Sécurité ?

Parce qu'il se produit toujours beaucoup trop d'accidents au travail – et que nous voulons éradiquer totalement les accidents mortels du Groupe EDF.

La Santé Sécurité est constamment présente, au sein de tous les sites. Il nous faut souligner l'importance capitale de cet aspect de notre travail quotidien et de nos opérations à l'échelle du Groupe auprès de tous nos employés, à chaque occasion, en utilisant tous les moyens de sensibilisation.

Pour prémunir nos employés, prestataires, clients et riverains de tout préjudice à leur santé et sécurité, nous devons insuffler une culture de prévention et de vigilance qui s'exprime à tous les niveaux de notre organisation – depuis le plus haut. La Santé Sécurité est un engagement majeur du Groupe et une composante essentielle de son futur.

Notre priorité permanente est de poursuivre nos efforts vers Zéro Accident. Pour y parvenir, nous devons tous viser l'excellence dans le management de la Santé Sécurité.

Les Exigences BEST développées dans le cadre d'un travail en commun avec les membres du Groupe de Travail Santé Sécurité du Comité d'Entreprise Européen, et établies à partir de bonnes pratiques collectées au sein du Groupe et auprès de grands industriels, donneront à tous les moyens d'y parvenir.

Notons que le premier des 8 éléments de ce nouvel outil vise à préciser et à illustrer le 'Leadership en Santé Sécurité' et en particulier celui des managers. Avec leur engagement et leur soutien à chaque étape, nous pourrions mobiliser l'ensemble des salariés pour atteindre nos ambitions en matière de Santé Sécurité et concrétiser la vision stratégique Santé Sécurité portée par CAP2030.

Il est essentiel de disposer d'un leadership et d'une mobilisation collective forts et visibles pour parvenir à des améliorations durables concernant la Santé Sécurité des salariés, des prestataires et fournisseurs et des tiers pouvant être affectés par nos activités.

Le leadership est compris ici comme la capacité du manager à influencer les comportements pour qu'ils deviennent plus sûrs. Cependant, il est important de garder à l'esprit que le leadership dans ce contexte n'est pas le domaine exclusif du management. Les autres leaders notamment les représentants syndicaux, les chefs de projet, les experts ou les salariés expérimentés, et en réalité, tout un chacun peut influencer les comportements et démontrer un leadership en Santé Sécurité. Bien que l'influence de chaque personne soit différente de celle de la hiérarchie, elle est complémentaire et chacun doit jouer son rôle dans l'amélioration de la Santé Sécurité, chacun doit être conscient de la responsabilité collective de le faire. La Santé Sécurité sera considérée comme une priorité permanente et sera toujours prioritaire dans la prise de décision.

1

LEADERSHIP EN SANTÉ SÉCURITÉ

1.1 Être responsable de la Santé et la Sécurité des salariés, prestataires et fournisseurs et visiteurs.

1.2 Créer une vision Santé Sécurité cohérente avec les valeurs et principes de management, et la formaliser dans une politique Santé Sécurité, régulièrement revue, approuvée et communiquée aux salariés, prestataires et fournisseurs.

1.3 Donner à la Santé Sécurité toute sa place dans l'organisation, la manager et la superviser quotidiennement en veillant à ce qu'elle soit une priorité permanente. Définir clairement tous les rôles et responsabilités, les objectifs et les cibles. Fournir les ressources pour établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer le management de la Santé Sécurité.

1.4 Partager la vision Santé Sécurité : influencer, persuader et promouvoir la circulation de l'information par la hiérarchie. Promouvoir la participation des salariés et des prestataires, en encourageant une culture de confiance, de motivation, de responsabilité individuelle et collective, de participation et d'engagement.

1.5 Être crédible et exemplaire : participer personnellement à l'élaboration et au déploiement des plans d'action Santé Sécurité, garantir qu'ils sont concrets et adaptés au besoin du terrain. Conserver une attitude de questionnement et accepter les remises en cause.

1.6 Promouvoir l'esprit d'équipe et le support entre pairs : partager les bonnes pratiques et développer la responsabilité collective sur les sujets Santé Sécurité. Les leaders promeuvent une culture positive de travail en commun entre le management et les représentants du personnel.



1.7 Être présent sur le terrain pour observer, écouter et communiquer efficacement. Organiser et participer aux visites Santé Sécurité impliquant les salariés, prestataires et fournisseurs. Participer activement aux analyses d'évènements.

1.8 Reconnaître et renforcer les bonnes pratiques et appliquer une culture juste et équitable.

Ces exigences sont basées sur le guide ICSI "Leadership en sécurité" écrit et publié en 2013 par un groupe de travail comprenant plusieurs représentants d'EDF. (www.icsi-eu.org)

Comprendre le retour d'expérience des événements est vital dans la recherche de l'amélioration continue de la performance et de la culture Santé Sécurité.

Les événements sont analysés de façon proportionnée à leur gravité réelle ou potentielle avec la participation des niveaux adéquats de management, des prestataires et des représentants des salariés, pour en identifier les causes profondes et les actions associées afin d'en prévenir la répétition. Les conclusions sont largement partagées et une culture juste et équitable est promue.

2

GESTION DES ÉVÉNEMENTS

2.1 Un système est défini et mis en œuvre pour **remonter et analyser formellement les événements** impliquant des salariés, des prestataires et des tiers. Les enseignements tirés sont collectés et communiqués. Une culture juste et équitable est promue pour encourager au maximum la remontée des événements, y compris des presque-accidents.

2.2 Les dispositions à prendre sont documentées et en place pour gérer les lieux de tout événement lié à la santé et à la sécurité. Les besoins en matière d'organisation, de personnel, de formation, d'équipement et d'exercice pratique sont identifiés et régulièrement revus.

2.3 Les types d'événements Santé Sécurité qui doivent être remontés localement sont **clairement définis**, en complément des exigences de déclarations réglementaires et celles du Groupe EDF.

2.4 Tous les salariés et les prestataires sont incités et compétents pour remonter les événements selon les exigences de l'entreprise.

2.5 Les événements font l'objet d'une analyse dont le niveau de détail est fonction de la gravité réelle et potentielle des conséquences.

2.6 Les événements sont analysés au moyen d'une méthode garantissant l'**identification des causes profondes**. Les conclusions sont communiquées dans un délai défini, les actions correctives sont tracées jusqu'à leur clôture et l'efficacité est vérifiée. Les actions préventives sont principalement liées aux causes profondes.



2.7 Les analyses sont menées par des personnes correctement qualifiées et expérimentées, ayant reçu une formation spécifique aux techniques d'analyses adaptées au niveau de l'analyse menée.

2.8 Les enquêtes sont réalisées de façon multidisciplinaire et impliquent des représentants du personnel et des prestataires. Le niveau hiérarchique des managers impliqués dans les enquêtes est proportionnel à la gravité de l'évènement.

2.9 Les informations relatives aux événements indésirables Santé Sécurité, les conclusions des analyses et l'analyse de tendances sont **partagées largement au sein de l'organisation, en particulier avec les représentants du personnel et les prestataires concernés.**

2.10 Concernant les événements très graves et les Evénements à Haut Potentiel, l'information initiale de l'évènement et les recommandations pour en prévenir la répétition sont **partagées dans tout le Groupe EDF.**

Travailler avec des prestataires et fournisseurs de haut niveau est essentiel à la performance de l'entreprise.

Les organisations dont les systèmes et valeurs en Santé Sécurité sont matures travaillent de concert avec leurs partenaires contractuels et leurs fournisseurs pour améliorer la performance Santé Sécurité de tous les acteurs impliqués dans les activités de l'entreprise. Une gestion efficace des prestataires et fournisseurs garantit que les partenaires commerciaux de l'organisation ont les capacités et les compétences pour réaliser les travaux ou services en cohérence avec des valeurs et des exigences de performance Santé Sécurité partagées.

3

GESTION DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

3.1 Un système est défini pour formellement **rechercher, évaluer, choisir, contractualiser et gérer** les relations avec les prestataires et les fournisseurs. Des ressources compétentes suffisantes sont désignées dans l'entreprise pour la gestion des prestataires et des fournisseurs, et les responsabilités sont clairement définies.

3.2 Une **méthode basée sur le niveau de risque** est utilisée pour catégoriser les prestataires et les fournisseurs, de façon à définir les exigences Santé Sécurité correspondantes et établir les critères de recherche, d'évaluation et de sélection.

3.3 Les exigences Santé Sécurité sont **partagées** avec les prestataires et les fournisseurs **le plus en amont possible**. Les prestataires et fournisseurs doivent s'assurer que leurs sous-traitants sont en conformité avec ces exigences.

3.4 Les prestataires et fournisseurs sélectionnés sont engagés au travers d'un contrat incluant des **clauses propres à la Santé Sécurité**. En lien avec la classification des prestataires et des fournisseurs, des sanctions appropriées sont définies et appliquées en cas d'écart ou d'insuffisance.

3.5 Un **gestionnaire de contrat** – ou une personne agissant en cette qualité – **est désigné** pour suivre l'exécution du travail ou du service et pour garantir que les exigences Santé Sécurité portées au contrat sont respectées.

3.6 Des systèmes sont en place pour garantir que les **prestataires et les fournisseurs comprennent les exigences Santé Sécurité avant le début** des travaux ou du service. Les prestataires et les fournisseurs reçoivent une information, des instructions ou une formation sur les procédures, pratiques pertinentes ou les dangers spécifiques associés au travail et aux services qu'ils vont entreprendre.



3.7 La performance Santé Sécurité des prestataires et des fournisseurs est suivie pendant l'exécution du travail ou du service et des contrôles sont mis en place pour garantir que la Santé et le Bien-être autant que la Sécurité sont gérés efficacement. **Une culture de confiance** avec les prestataires et les fournisseurs **est promue** à travers le renforcement positif et l'encouragement à l'amélioration continue.

3.8 Des systèmes permettent de gérer la **co-activité**.

3.9 L'évaluation des prestataires et des fournisseurs est effectuée à **l'issue des travaux** ou du service et **de façon périodique**. Les résultats de l'évaluation sont documentés. Un retour est fait au prestataire ou au fournisseur pour améliorer les futures activités, et sert de base pour une future sélection.

3.10 Les enseignements tirés des activités des prestataires et des fournisseurs sont **systématiquement collectés et partagés** au sein de l'entreprise et du Groupe EDF, pour servir de base à **l'amélioration de la sélection et de la performance** des prestataires et des fournisseurs.

L'identification rigoureuse des dangers et la gestion des risques associés constituent la première étape du management Santé Sécurité. L'évaluation des risques est le processus d'analyse de ce qui pourrait causer préjudice.

Les dangers sont éliminés prioritairement dès que cela est possible, et des mesures de prévention sont mises en place pour s'assurer que le risque est réduit à un niveau tolérable avant de commencer le travail. Un risque tolérable est un risque qui a été évalué comme ayant été réduit à un niveau aussi bas que possible sans engendrer de coûts financiers et de ressources excessifs qui seraient disproportionnés par rapport aux gains qu'une réduction supplémentaire du risque apporterait. Le risque résiduel est minimisé par des actions sur les comportements et la performance humaine visant à atteindre notre ambition de Zéro Accident. Le Groupe EDF s'engage à faire tout ce qui est raisonnablement possible pour protéger les personnes de blessures. Cela implique d'équilibrer le niveau de risque par rapport aux mesures nécessaires pour maîtriser le risque réel en termes de coût, de temps ou d'effort. Une action peut se révéler non nécessaire (sauf en cas d'obligation légale), si elle est nettement disproportionnée par rapport au niveau de risque.

4

ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

4.1 Il existe un **système pour identifier les dangers** existants, **évaluer les risques** et établir des **moyens de maîtrise**.

4.2 Le management des risques pour la santé et la sécurité est **intégré dans le programme global de management des risques**.

4.3 L'évaluation des risques est réalisée par **des équipes multidisciplinaires** impliquant des managers, des professionnels de la Santé Sécurité, des salariés et leurs représentants.

4.4 Des méthodologies d'évaluation des risques sont mises en œuvre afin **d'identifier les dangers et évaluer les risques de manière objective** et pour **recommander des moyens de maîtrise** pour réduire lesdits risques.

4.5 Les travailleurs à tous les niveaux de l'organisation, incluant les prestataires et sous-traitants, **connaissent les risques pour la santé et la sécurité ainsi que les moyens de maîtrise, incluant les Règles Vitales du Groupe**.

4.6 Des plans d'action sont mis en œuvre pour **atténuer les risques à des niveaux tolérables** et informer les parties prenantes concernées selon une périodicité appropriée sur l'évaluation du risque.

4.7 Les **résultats** de l'identification des dangers, de l'évaluation des risques et les moyens de maîtrise définis sont **documentés**.



4.8 Des revues et audits réguliers des processus d'évaluation des risques sont menés afin **d'identifier les axes d'améliorations**.

4.9 Les résultats des revues et audits sont utilisés pour **améliorer le processus**.

La compréhension de la performance actuelle est cruciale pour améliorer de manière continue la Santé Sécurité.

La collecte et la restitution des résultats ainsi que les audits formels garantissent la performance désirée et l'identification précoce des écarts. Le plus haut niveau du management gère les dispositifs Santé Sécurité pour en assurer l'efficacité permanente.

5

PILOTAGE ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

5.1 Une **structure de gouvernance** Santé Sécurité existe pour assurer l'efficacité des dispositifs Santé Sécurité.

5.2 La **progression** vers les objectifs et cibles Santé Sécurité **est régulièrement revue**.

5.3 Les **Indicateurs Clés de Performance (KPI) Santé Sécurité** sont axés sur des indicateurs **proactifs** et concernent la prévention des risques les plus importants.

5.4 Les **indicateurs de taux d'accidents** sont utilisés **uniquement** pour les restitutions au niveau de l'entité.

5.5 Des **actions correctives et préventives** sont **entreprises** pour réagir aux performances inadéquates des KPI.

5.6 Des **plans de contrôle Santé Sécurité** **existent** dans les secteurs d'activité de l'entreprise.

5.7 Tous les plans de contrôle de l'entité sont élaborés et menés par du **personnel qualifié, expérimenté et indépendant**.



5.8 La performance fait l'objet d'un **benchmark** dans les secteurs industriels concernés et au sein du Groupe EDF. Les **meilleures pratiques** en termes de management Santé Sécurité sont **identifiées et utilisées** sur la base de sources internes et externes.

5.9 Les auto-évaluations et les audits relatifs aux Exigences BEST pour le Management de la Santé Sécurité sont réalisés conformément aux exigences du Groupe EDF.

Toutes les personnes qui effectuent des tâches sous l'autorité de l'entreprise doivent être formées pour garantir que leur travail est exécuté sans affecter leur propre Santé Sécurité ni celle des autres. Pour ce faire, les compétences doivent être identifiées et les lacunes en termes de connaissances ou d'expérience doivent être comblées. Le cas échéant, les compétences doivent être reconnues par des habilitations ou des autorisations.

La gestion des connaissances est un élément essentiel pour pérenniser des systèmes de management et une culture Santé Sécurité efficaces. Des programmes de sensibilisation et d'engagement des salariés dans le domaine de la Santé Sécurité existent pour accroître l'engagement de l'entreprise vers Zéro Accident.

6

FORMATION ET COMPÉTENCES

6.1 Une approche systématique de la formation est décrite, intégrée et régulièrement revue.

6.2 Les exigences relatives aux compétences Santé Sécurité sont identifiées et respectées.

6.3 Un processus de gestion des habilitations et autorisations est défini et intégré au sein de l'entité.

6.4 Des programmes réguliers de promotion de la Santé Sécurité sont mis en œuvre pour impliquer tous les salariés et les prestataires dans l'ambition Zéro Accident.



6.5 Des plans de succession sont en place pour les postes comportant des responsabilités clés dans le management de la Santé Sécurité.

6.6 L'expérience et les connaissances individuelles et collectives sont enregistrées et soigneusement prises en considération quand il y a des changements de personnel.

Des processus efficaces de sécurité des installations permettent d'assurer un fonctionnement sûr et fiable tout au long du cycle de vie des installations. Le cycle de vie inclut la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement. La sécurité des installations est assurée par l'anticipation, l'identification, la prévention, et la résolution rapide des problèmes de performance et dégradations des installations.

Les installations sont conçues pour répondre à des critères vérifiables extérieurement, en utilisant des matériaux et équipements répondant aux standards appropriés, incluant des exigences Santé Sécurité et d'intégrité opérationnelle. Cet élément s'applique à toutes les installations appropriées* dont le Groupe EDF est propriétaire et/ou responsable, et est lié aux éléments 6 et 8 qui traitent d'exigences plus génériques pour les installations.

7

SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS

7.1 Un **système de management** est mis en place pour réduire aussi bas que raisonnablement possible, les impacts potentiels sur la santé et la sécurité des travailleurs et des populations, et ce **tout au long du cycle de vie des installations**.

7.2 Les **exigences en matière de Santé Sécurité et qualité** nécessaires à la conception, à la construction, à l'exploitation, à la maintenance et au démantèlement des installations sont identifiées, disponibles et à jour. Les exigences Santé Sécurité et qualité sont identifiées **tout au long du cycle de vie de l'installation**.

7.3 Tout projet de conception et de construction d'une installation inclut un **volet de management de la Santé Sécurité**, dont l'objectif est de réduire les risques durant toutes les phases du cycle de vie de l'installation.

7.4 Un **examen systématique de qualification opérationnelle** est réalisé et documenté avant la mise en service de toute installation nouvelle ou modifiée.

7.5 Chaque installation de l'organisation est exploitée selon des **consignes et modes opératoires** prenant en compte les aspects Santé Sécurité.

7.6 Un **programme d'entretien et de maintenance** existe pour toutes les installations.



7.7 Une culture promouvant la transparence du reporting permet d'assurer la remontée aisée des problèmes de sécurité des installations et la mise en place d'actions correctives.

**Les outils d'auto-évaluation fournissent des indications pour l'identification des installations concernées par cet élément.*

Au cours du cycle de vie des activités d'exploitation, de nombreux changements interviendront. Il peut s'agir de changements de matériels sur les installations, de changements sur les matériels et logiciels qui exploitent les installations, des processus métier ou de l'organisation elle-même.

Tous les changements (grands, petits, permanents, temporaires, techniques et organisationnels) sont systématiquement revus afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux changements proposés et afin de garantir ou d'améliorer les conditions Santé Sécurité. De nombreux incidents dans un large éventail d'industries ont été causés par des modifications sur une usine en fonctionnement, une installation, dans les équipements, les processus, les procédures ou l'organisation qui n'ont pas été évaluées, autorisées ou communiquées de manière appropriée.

8

GESTION DU CHANGEMENT

8.1 Un processus de Gestion du Changement (MOC*) est mis en place et identifié, évalué et gère systématiquement les risques dus aux changements planifiés comme non-planifiés.

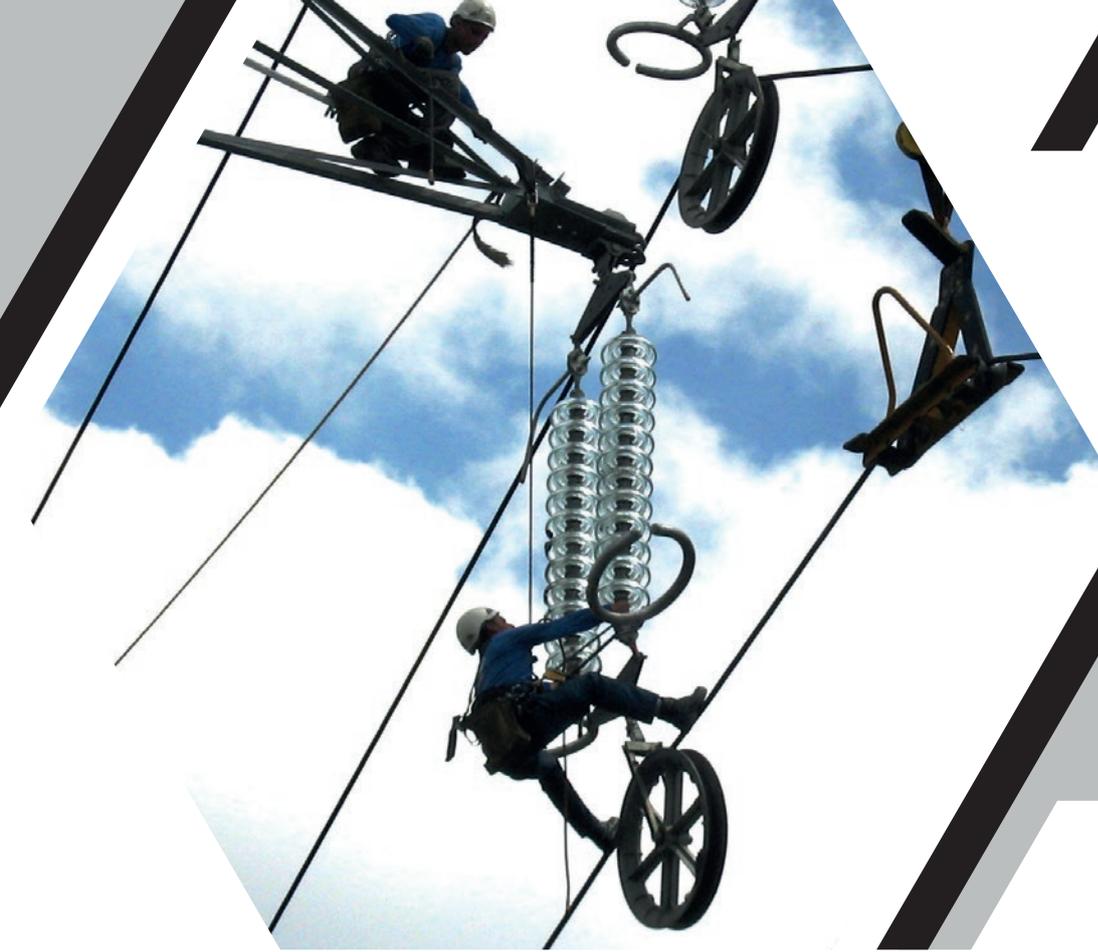
8.2 Le processus MOC doit clairement définir lorsqu'il s'applique et ne s'applique pas.

8.3 Le processus MOC est clairement dédié à un ensemble d'éléments clés.

8.4 Les rôles clés du processus MOC doivent être remplis.

8.5 Le personnel clé impliqué dans le processus MOC est formé au raisonnement de la procédure, à la manière dont il fonctionne et à ses responsabilités spécifiques au sein du processus.

8.6 Les changements temporaires n'outrepassent pas l'autorisation initiale de champ d'application ou de délai sans un examen et une approbation.



8.7 Le processus MOC définit comment les changements d'urgence sont gérés.

8.8 Le processus MOC tient compte des conséquences des changements imprévus.

8.9 Des revues régulières de la gestion du processus MOC sont menées pour identifier les axes d'amélioration.

**Gestion du Changement => Management of Change (MOC).*